



<b>Contrat Exposit</b>
------------------------

**A renvoyer au plus tard le 15 juillet 2009**

Entre d'une part :

**Comité des Fêtes de Seynod**

**Chemin des César**

**74600 SEYNOD**

**Tél. 04.50.69.08.51**

Email : [comité.seynod@wanadoo.fr](mailto:comité.seynod@wanadoo.fr)

Représenté par son Président,

M. Gabriel CHAPPAZ

Et d'autre part :

.....  
.....  
.....

Tel fixe : .....

Tel Portable : .....

Email : .....

Statut juridique : (Association Loi 1901. SARL, etc....)

N° SIRET : .....

Ou n° Registre du commerce : .....établi à .....

Le.....

Produits vendus .....

Représentée par M.....

### **CONDITIONS D'ORGANISATION**

- La localisation des stands exposants se situe sur la commune de Seynod (74600) sur le parking de la salle Cap Périaz.
- L'accueil des exposants se fera à partir de 10h00 le vendredi 28 août.
- Les stands devront être démontés au plus tard à 21h00 le dimanche 30 août.
- Les marchandises vendues se limitent au thème du Festival.
- Les organisateurs se réservent la vente des repas et boissons.



- Les stands doivent avoir une profondeur maximum de 3m, le véhicule peut être garé à côté (emplacement gratuit, préciser la dimension si nécessaire.....) ou de préférence à l'extérieur du site.
- L'organisation fournira le raccordement électrique. 1 prise de 220v est fournie par stand. Préciser si besoin spécifique (380v) et puissance nécessaire.
- L'exposant doit se munir d'une rallonge électrique de 30 m.
- L'aménagement, la décoration sont à la charge de l'exposant.
- Le site est sous surveillance pendant les heures de fermeture.

#### PERIODE DE CONTRAT

La période de contrat cours pour la période du **Vendredi 28 Août 2009** à partir de 17h30 (ouverture du festival) jusqu'au **Dimanche 30 Août 2009** à 18h00 (fin du festival).

#### CONDITIONS FINANCIERES

Dans le cadre du Festival les organisateurs mettent à disposition de l'exposant un espace lui permettant de faire commerce. Le prix du mètre linéaire mis à disposition est fixé à :

**10 € le mètre linéaire pour la durée du Festival**

Mr – Mme .....accepte d'exposer ses marchandises sur un espace de.....ml , soit un prix total de .....€.

La 50 % du montant doit être réglé à l'inscription, par chèque à l'ordre du Comité des Fêtes de SEYNOD ou en espèces, faute de quoi la réservation ne sera pas effective.

Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'annulation de la réservation de la part de l'exposant à minima 1 mois avant la date du festival.

En cas d'annulation pour force majeure de la part des organisateurs, la totalité du paiement sera rendue à l'exposant.

L'exposant, Mr - Mme.....et les organisateurs déclarent avoir pris connaissance des conditions du présent contrat et s'engagent à les respecter.

Fait en deux exemplaires à Seynod, le.....2009.

**Cachet et signature  
de l'organisateur**

*Faire précéder de la mention*

*« Lu et approuvé »*

**(Cachet) et signature  
de l'exposant**

*Faire précéder de la mention*

*« Lu et approuvé »*